



SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019
RIUNIONE DI I 24 È 25 D'UTTROVI
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE

2019/O2/098

***Question orale déposée par Mme Marie SIMEONI
au nom du groupe « Corsica Libera »***

OBJET : Plan de lutte contre la précarité.

20 % de personnes sous le seuil de pauvreté. 20% de personnes sous le seuil de pauvreté. Ce chiffre résume bien la situation de notre pays et la précarisation de notre société.

Au-delà de ce chiffre symbolique, il est avéré qu'une personne qualifiée de pauvre vit entre 11 et 13 ans de moins qu'une personne plus aisée. Aussi, il est de même avéré que la pauvreté touche de plus en plus les enfants et que celle-ci participe à une reproduction sociale. Et ! Oui ! Les pauvres restent pauvres de génération en génération ! Il est aussi avéré que les pauvres sont moins diplômés que les personnes plus aisées, ce qui entraîne un handicap dans l'accès à l'emploi. La défaillance de l'éducation nationale dans ce constat est prégnante !

La pauvreté est donc un problème politique majeur qui touche une grande partie de notre population. Notre Assemblée a voté le 31 mars 2017 un plan de lutte contre la précarité ambitieux afin de tenter de résoudre cette problématique. Toutefois, depuis de nombreux indicateurs et l'actualité récente démontrent que la précarité est protéiforme et s'accroît d'année en année.

Elle s'accroît même de façon paradoxale car lorsque le chômage baisse, nous pouvons constater que la précarité elle augmente. Le travail n'est donc plus un moyen de sortir de la précarité pour une partie de la population.

Cette donnée questionne donc notre modèle économique et le modèle de société, le modèle qui nous est imposé et celui que nous voulons pour notre pays.

Dans le même sens, nous héritons de choix au plan national qui pèsent sur notre pays en matière de chômage et de précarité. C'est par exemple le cas concernant la dernière réforme de l'indemnisation des personnes involontairement privés d'emploi. Cette réforme imposera à partir du 1^{er} novembre 2019 pour prétendre à une indemnisation, 6 mois de travail à taux plein, contre 4 mois auparavant. Cela rejoint d'ailleurs la question de M. Petr'Anto TOMASI concernant le pilotage du service public de l'emploi pour avoir une vision transversale entre chômeur, formation et économie et pouvoir résorber la précarité par une politique cohérente au niveau de notre pays.

Il me paraît aussi nécessaire de simplifier l'articulation des dispositifs en vigueur, plan national, plan de notre collectivité, plan intercommunal, plan communal, comment simplifier le travail des associations qui portent les actions au quotidien et qui sont perdus dans ce mille-feuille administratif.

Il faut pour rationaliser afin d'être plus efficace et efficient dans notre conduite d'une politique contre la précarité qu'une coordination de la gouvernance soit établie avec un seul chef d'orchestre.

Enfin et j'en terminerais avec ce point, il nous faut comme dans de nombreux autres sujets des données fiables et consolidées.

Vous l'aurez compris Monsieur le Président, nous sommes en accord avec la mise en œuvre du plan précarité voté par notre collectivité, il est un plan ambitieux et politiquement fort. Il place la précarité comme enjeu national en Corse. Toutefois, les choses évoluent et l'actualité nous le rappelle.

Je vous demanderais donc suite au vote de notre plan précarité, quelle stratégie envisagez-vous pour mettre en œuvre ce plan ? Et au regard des nouveaux éléments, quelle solution avons-nous pour répondre au fléau de la précarité ?